

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1575

1^{er} juin 2016

SOMMAIRE

AI Ark (Luxembourg) S.à r.l.	75564	Secondary Opportunities SICAV-SIF	75600
La Table de Mesquita S.à.r.l.	75559	Signet Luxembourg Holdings S.à r.l.	75554
Lazy Lane S.à r.l.	75559	Signet Luxembourg S.à r.l.	75554
Le Bois du Breuil S.A.	75561	SilkRoad Fund Management S.à r.l.	75600
Lenmorneftegaz Holding Sàrl	75559	SKY Harbor Global Funds	75555
L.F.L. Société civile immobilière	75558	Smurfit Kappa Feeder Holdings S.à r.l.	75554
Liffey Holdings S.à r.l.	75560	Société des Domaines Viti-Vinicoles S.A.	75554
Lightbulb s.à r.l.	75593	Sport Team S.A.	75555
Linten S.A.	75561	Stedalux S.A.	75555
Livelihoods Fund SICAV SIF	75560	Stella International S.A.	75556
Londac No. 1 S.à r.l.	75560	Tere Group Luxembourg S.A.	75594
Lugus Holding S.à r.l.	75561	The European Acquisition Company S.à r.l.	75557
PFCE Finco S.à r.l.	75562	Tracol Façades S.A.	75556
PHF Lux II S.à r.l.	75562	Triple Star Participation	75556
PR Aircraft Finance	75598	Tuapsemorneftegaz Holding Sàrl	75557
Prudent Investment Fund	75562	Unicity IV BB S.à r.l.	75557
Pumastar S.A.	75563	Unicity IX Oxford S.à r.l.	75558
PXS Re	75563	Vero Holdings S.à r.l.	75573
Reacomex	75563		
S&A Corporate Services - ScoopSa	75564		

Signet Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 146.366.

—
EXTRAIT

Au 16 mars 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Wim Ritz, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2016
- La nomination de Lisa White, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 16 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 mars 2016.

Référence de publication: 2016084457/15.

(160051712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Signet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 146.367.

—
EXTRAIT

Au 16 mars 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Wim Ritz, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2016
- La nomination de Lisa White, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 16 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 mars 2016.

Référence de publication: 2016084458/15.

(160051711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Smurfit Kappa Feeder Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 228.788,31.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 140.770.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Smurfit Kappa Feeder Holdings S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Cosita Delvaux en date du 30 décembre 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 19 janvier 2016.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l. au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2016084459/17.

(160051195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

S.D.V.V., Société des Domaines Viti-Vinicoles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 105.980.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 12 mars 2016 que Mme Constance DE PADIRAC, Administrateur de sociétés demeurant au 58, rue de l'Université, 75007 Paris, France, a

été nommée à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Marc SCHMIT, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016084460/14.

(160050899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

SKY Harbor Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 167.459.

Au 1^{er} janvier 2015 l'adresse professionnelle de Monsieur Justin Egan, Administrateur de la Société, a changé.

A compter de ce jour Monsieur Justin Egan est domicilié à l'adresse ci-dessous mentionnée:

2nd Floor, Block E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2, D02 YT22, Ireland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

SKY HARBOR GLOBAL FUNDS SICAV

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2016084485/15.

(160050904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Sport Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 33, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 64.302.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 23 mars 2016 à 11.00 heures, que les actionnaires ont:

1. Décidé de révoquer Madame Sonja Bock-Jucken de des fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.
2. Décidé de nommer comme administrateur et administrateur-délégué, Madame Viviane Burens ép. Kintzinger, née le 30/04/1959 à Luxembourg, demeurant à L-3830 Schiffflange, 59, rue des Fleurs et ceci jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2021, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schiffflange, le 23 mars 2016.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2016084493/17.

(160051010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Stedalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2Bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 108.547.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 21 mars 2016

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège de la société au 2Bis rue Astrid L-1143 Luxembourg.

Le 21 mars 2016.

Certifié sincère et conforme

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2016084504/13.

(160051332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Stella International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.543.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2015

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats du Président, de l'Administrateur-Délégué ainsi que des administrateurs pour une durée de six ans.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2021 est composé comme suit:

- ANTOINE Jean-Hugues, demeurant à 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel, Président
- MANGEN Fons, demeurant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, Administrateur-Délégué
- SANTINO Jo, demeurant à 23 avenue de Looz, B-4432 Ans

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans. Suite à cette décision, le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021 est RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2016084505/23.

(160051079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Tracol Façades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Goell, Z.I. Weiergewan.

R.C.S. Luxembourg B 122.786.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 21 mars 2016 que:

- Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur CAIXINHA Fernando, né le 03/06/1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-5326 Contern, 1, rue Goell en tant qu'administrateur-délégué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017. La société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

- Le conseil d'administration décide de donner pouvoir individuel à Madame REGENWETTER Véronique, administrateur-délégué, née le 31/10/1963 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2155 Luxembourg, 146, Mühlenweg.

Par la présente, la société TRACOL FACADES SA fait part du changement d'adresse de l'administrateur Madame REGENWETTER Véronique. La nouvelle adresse professionnelle se situe à L-2155 Luxembourg, 146, Mühlenweg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société TRACOL FACADES SA

Référence de publication: 2016084521/20.

(160051445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Triple Star Participation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.789.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 23 mars 2016, qui ont acceptées:

- la révocation de M. Théo Uffing, de son poste de gérant de la Société.
- la nomination de M. Marten Niemantsverdriet, demeurant à Hoeven 1, B-2275 Lille-Poederlee, Belgique en tant que gérant de la Société avec effet au 23 March 2016.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Mandataire

Référence de publication: 2016084523/16.

(160051562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

The European Acquisition Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.487.

—
Extrait des décisions de l'associé unique du 23 mars 2016

L'adresse de l'Associé The Luxembourg Acquisition Company S.à.r.l. est désormais la suivante: 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour Mandat

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016084513/14.

(160051106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Tuapsemorneftegaz Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.600,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 174.875.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Ce dépôt rectifie le dépôt numéro L150191129 déposé et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 22 octobre 2015.

Il convient de lire que l'adresse de la Société est la suivante: 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016084525/15.

(160050936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Unicity IV BB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 159.623.

—
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés, tenue en date du 29 février 2016 que:

- la démission de Monsieur Richard Spencer en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 29 février 2016;
- Alexis de Montpellier d'Annevoie, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;
- Eloïse N'Takpé, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;
- Stephen Leung, ayant son adresse professionnelle au 15 Finsbury Circus, 6^{ème} étage, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;
- Iliya Blazic, ayant son adresse professionnelle au 15 Finsbury Circus, 6^{ème} étage, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 29 février 2016, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l. Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant

- Alexis DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, Gérant
- Eloïse N'TAKPE, Gérant
- Stephen LEUNG, Gérant
- Iliya BLAZIC, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084538/26.

(160051670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Unicity IX Oxford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 171.823.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés, tenue en date du 29 février 2016 que:

- la démission de Monsieur Richard Spencer en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 29 Février 2016;
- Alexis de Montpellier d'Annevoie, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;
- Eloïse N'Takpé, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;
- Stephen Leung, ayant son adresse professionnelle au 15 Finsbury Circus, 6^{ème} étage, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;
- Iliya Blazic, ayant son adresse professionnelle au 15 Finsbury Circus, 6^{ème} étage, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 29 février 2016, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l. Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Alexis DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, Gérant
- Eloise N'TAKPE, Gérant
- Stephen LEUNG, Gérant
- Iliya BLAZIC, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084539/26.

(160051275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

L.F.L. Société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3321 Berchem, 29, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg E 2.486.

Rectificatif/Actualisation du dépôt L160024092 enregistré et déposé le 09/02/2016

Il résulte d'un acte rectificatif en date du 29 février 2016 pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils le 07 mars 2016, Relation EAC/2016/5769, que la société civile immobilière «L.F.L. Société civile immobilière» (Matricule 1998 70 00 220), avec siège social à L-3321 Berchem, 29 rue de la Montée, a rectifié l'article 5 de ses statuts coordonnées afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EURO QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (Euro 152.478,94), représenté par CENT DIX (110) parts sociales sans désignation de valeur nominale. Ces parts sont souscrites comme suit:

1) Madame Alexandra LAROSCH, épouse de Monsieur Ralph KILBURG, prédite	34 parts sociales
2) Monsieur Claude LAROSCH, prédit	34 parts sociales
3) Madame Monique FISCHER, épouse de Monsieur Georges LAROSCH, prédite	42 parts sociales
Total:	110 parts sociales»

Bettembourg, le 18 mars 2016.

Référence de publication: 2016084287/20.

(160051349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

La Table de Mesquita S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4068 Esch-sur-Alzette, 16, rue François Cigrang.
R.C.S. Luxembourg B 202.673.

—
EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privée en date du 21/03/2016:

- d'accepter la nomination du gérant technique:

* Monsieur DA CUNHA VIEIRA Dani Rafael, cuisinier, né le 05 avril 1983 à Caracas (Venezuela) demeurant au 1, Boulevard J.F. Kennedy L-4170 Esch-sur-Alzette.

- d'accepter la nomination du gérant administratif:

* Monsieur PEREIRA DE MESQUITA Alberto, cuisinier, né le 28 novembre 1967, à CERVA/RIBEIRA DE PENA (P) de nationalité portugaise, demeurant au 8, Rue Caroline Baldauff-Rothermel L-1213 Luxembourg.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures des gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21/03/2016.

Signature.

Référence de publication: 2016084288/18.

(160051607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Lazy Lane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.501.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mars 2016 que:

- M. Robert FABER, Expert-comptable, né le 15 mai 1964 au Luxembourg, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été renommé aux fonctions de Gérant de Catégorie A pour une durée indéterminée;

- M. Eric BERNARD, Expert-comptable, né le 15 mai 1965 au Luxembourg, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été renommé aux fonctions de Gérant de Catégorie A pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016084292/20.

(160051763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Lenmorneftegaz Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.300,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 185.291.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Ce dépôt rectifie le dépôt numéro L150191160 déposé et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 22 octobre 2015.

Il convient de lire que l'adresse de la Société est la suivante: 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016084293/15.

(160050962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Liffey Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 200.876.

Extrait des résolutions prises en date du 4 mars 2016

En date du 4 mars 2016, l'associé unique de la Société a été décidé en date du 4 mars 2016:

- d'accepter la démission de Monsieur Ian Richard Gear de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat; et
- de nommer Monsieur Mark Hatcher gérant de la Société, demeurant professionnellement au 10 New Burlington Street W1S 3BE, Londres, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Depuis le 4 mars 2016, le conseil de gérance de la Société se compose donc comme suit:

- Monsieur Fabrice Huberty, gérant;
- Monsieur Mark Hatcher, gérant;
- Monsieur Damien Schuind, gérant; et
- Monsieur Michael Thomas, gérant.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Liffey Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2016084297/20.

(160051251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Livelihoods Fund SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 166.278.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 décembre 2015

En date du 4 décembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter Rasper, en qualité d'Administrateur, avec effet au 18 mars 2016,
- de nommer Madame Emmanuelle Brun Neckebroek, 35 rue d'Alsace, F-92300 Levallois-Perret, en qualité d'Administrateur avec effet au 18 mars 2016 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale prévue en 2016, en remplacement de Monsieur Peter Rasper, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Livelihoods Fund Sicav Sif

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016084300/17.

(160051320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Londac No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 168.146.

Extrait des décisions de l'associé unique du 23 mars 2016

L'adresse de l'Associé The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l. est désormais la suivante: 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mandat

Signatures

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2016084301/14.

(160051111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Lugus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 197.988.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés, tenue en date du 29 février 2016 que:

- la démission de Monsieur Richard Spencer en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 29 Février 2016;
- Eloïse N'Takpé, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;
- Stephen Leung, ayant son adresse professionnelle au 15 Finsbury Circus, 6^{ème} étage, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;
- Iliya Blazic, ayant son adresse professionnelle au 15 Finsbury Circus, 6^{ème} étage, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 29 février 2016, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l. Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Alexis DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, Gérant
- Eloïse N'TAKPE, Gérant
- Stephen LEUNG, Gérant
- Iliya BLAZIC, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084302/24.

(160051019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Le Bois du Breuil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.452.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 mars 2016.

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammédia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société

LE BOIS DU BREUIL S.A.

Référence de publication: 2016084310/13.

(160051516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Linten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 155.459.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 janvier 2016 que, suite à une réorganisation des organes sociaux, ont été nommés:

a) Administrateurs

- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la CE. e.r., avec adresse professionnelle à L -1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

en remplacement de Messieurs Laurent Backes et Claude Geiben

b) Commissaire aux comptes

- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITES, INTERCORP S.A..

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'année 2021.

Luxembourg, le 2 janvier 2016.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2016084316/27.

(160051614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

PFCE Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.192.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.698.

Il est porté à la connaissance de tiers que, suite à une notification de l'associé unique en date du 14 décembre 2015, les parts de la société n'ont pas été correctement enregistrées depuis sa constitution. Les 1.192 parts sont en effet détenues par CBRE PFCE Management Ltd. pour le bénéfice de CBRE Property Fund Central Europe L.P.

Luxembourg, le 23 mars 2016.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2016084389/14.

(160051029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

PHF Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 174.307.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société en date du 17 mars 2016 d'accepter la démission de Monsieur Ryan Korinke et de nommer Madame Nathalie Houllé, née le 8 mars 1984 à Forbach, France, résidant professionnellement au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 17 mars 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mars 2016.

Référence de publication: 2016084393/14.

(160051692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Prudent Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 187.591.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale en date du 17 août 2015 que le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2016084402/13.

(160051132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Pumastar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 97.086.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 23 mars 2016, qui ont acceptées:

- la révocation de M. Théo Uffing, de son poste d'administrateur de la Société.
- la nomination de M. Marten Niemantsverdriet, demeurant à Hoeven 1, B-2275 Lille-Poederlee, Belgique en tant que administrateur de la Société avec effet au 23 March 2016.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Mandataire

Référence de publication: 2016084406/16.

(160051557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

PXS Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 163.134.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 17 mars 2016

- L'assemblée générale des actionnaires renomme les personnes suivantes comme administrateurs pour une période d'un an, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017:

* Monsieur Olivier Moumal, administrateur, demeurant au 21, avenue du Printemps à B-1410 Waterloo

* Madame Laurence Kervyn de Meerendré, administrateur, demeurant au 63, rue de la Commone à B-1325 Chaumont-Gistoux

* Monsieur Claude Weber, administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl à L-2146 Luxembourg

* Monsieur Paul Mousel, administrateur, demeurant au 14 rue Erasme à L-1468 Luxembourg

- L'assemblée générale des actionnaires renomme Deloitte SA, 560 rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, représentée par Monsieur Jérôme Lecoq comme réviseur d'entreprises agréé. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2017 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PXS Re S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016084408/23.

(160051759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Reacomex, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 47.825.

Extrait des résolutions du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 7 juin 2012

La société Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., domiciliée 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, est nommée Dirigeant Agréé de la Société en charge de la gestion journalière de la Société (en conformité avec les dispositions de l'article 94 (6.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée) en remplacement de Aon Captive Services Group (Europe).

Pour la Société REACOMEX

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016084422/14.

(160050926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

S&A Corporate Services - ScoopSa, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 13, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 203.856.

Il résulte des résolutions écrites de l'Assemblée Générale Extraordinaire de S&A Corporate Services (ci-après la «Société») tenue le 15 mars de 2016 à Luxembourg, suite à la demande de dépôt rectificatif formée par la Société (numéro L160028327 du 15/02/2016), que le président de l'assemblée propose de modifier l'article 9.2 des statuts de la Société de la façon suivante:

Rédaction d'Origine:

9.2 Par ailleurs, deux administrateurs agissant conjointement représentent et engagement également la société et ils disposent du pouvoir de signature en conséquence.

Nouvelle Rédaction:

9.2 Par ailleurs, deux administrateurs agissant conjointement représentent et engagement également la société et ils disposent du pouvoir de signature en conséquence. Toutefois, en cas de nomination d'un administrateur unique, celui-ci a tous pouvoirs pour engager seul la société en toutes circonstances et sous seul signature.

Le 15 mars 2016.

Pour un extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016084430/21.

(160050981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

AI Ark (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 204.548.

STATUTES

In the year two thousand and sixteenth, on the twelfth of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“AI Global Investments & CY S.C.A.”, a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, avocat, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the 11th of February 2016.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows.

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “AI Ark (Luxembourg) S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the “Registered Office”) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred.

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by.

(a) the Sole Manager (as defined in article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a “Shareholders' Resolution”) passed in accordance with these Articles - including article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (“Luxembourg Law”).

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are.

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of Page 3 the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at one million three hundred thousand US dollars (USD 1,300,000.00) represented by one million three hundred thousand (1,300,000) shares of one US dollar (USD 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder.

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers (“Managers”) who shall be appointed by a Shareholders’ Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a “Sole Manager”.

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the “Board of Managers”).

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders’ Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company.

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers (“Board Meetings”) may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a “Manager's Representative”) at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in articles 13.3, 13.4 and 13.513.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January each year and ends on the 31st of December the same year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles.

17.1.1 a reference to.

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a “person” includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The one million three hundred thousand (1,300,000) shares have been subscribed by “AI Global Investments & CY S.C.A.”, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one million three hundred thousand US dollars (USD 1,300,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2016.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions.

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period.

- Mr. Michael J. RISTAINO, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

- Mrs. Myriam DELTENRE, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;

- Mr. Philippe CHAN, born on November 15, 1974 in Candos, Republic of Mauritius, residing professionally at 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Linda HARROCH, born on May 10, 1973 in Casablanca, Morocco, residing in 2, rue de Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le douze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«AI Global Investments & CY S.C.A.», une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 11 février 2016.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de “AI Ark (Luxembourg) S.à r.l.” (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré.

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par.

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est.

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autres titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.7 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou

propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est d'un million trois cent mille dollars US (USD 1.300.000,00) représenté par un million trois cent mille (1.300.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar USD (USD 1,00) chacune (les «Parts Sociales»); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés.

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société.

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé (s).

16. Dissolution et liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts.

17.1.1 Une référence à.

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

«AI Global Investments & CY S.C.A.», prénommée, a souscrit à l'ensemble d'un million trois cent mille (1.300.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme d'un million trois cent mille dollars US (USD 1.300.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2016.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à trois mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes.

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée.
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
 - Madame Myriam DELTENRE, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique; et
 - Monsieur Philippe CHAN, né le 15 novembre 1974 à Candos, Ile Maurice, demeurant professionnellement au 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Madame Linda HARROCH, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 février 2016. Relation. EAC/2016/4005. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016078343/477.

(160044592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Vero Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.713.640,07.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 202.733.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

Titanium Luxco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituted under Luxembourg law, having a share capital of nine hundred and seventy-seven thousand three hundred and fifty British Pounds and fifty-six pence (GBP 977,350.56), having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 202592,

here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal.

Said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole shareholder of Titanium Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having a share capital of two million seven hundred and thirteen thousand six hundred and forty British Pounds and seven pence (GBP 2,713,640.07), having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 202733, incorporated on December 14, 2015 by deed of the undersigned, not yet published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations whose articles have been amended for the last time on January 28, 2016 by deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations (the "Company").

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the capital of the Company by an amount of one million fifty five thousand three hundred and four British Pounds and forty-seven pence (GBP 1,055,304.47) so as to raise it from its present amount of two million seven hundred and thirteen thousand six hundred and forty British Pounds and seven pence (GBP 2,713,640.07) to three million seven hundred and sixty-eight thousand nine hundred and forty-four British Pounds and fifty-four pence (GBP 3,768,944.54) by the issue of one hundred and five million five hundred thirty thousand four hundred forty-seven (105,530,447) new shares, having a par value of one pence (GBP 0.01) each and divided into (i) ten million five hundred fifty-three thousand fifty-one (10,553,051) shares of class A, (ii) ten million five hundred fifty-three thousand forty-four (10,553,044) shares of class B, (iii) ten million five hundred fifty-three thousand forty-four (10,553,044) shares of class C, (iv) ten million five hundred fifty-three thousand forty-four (10,553,044) shares of class D, (v) ten million five hundred fifty-three thousand forty-four (10,553,044) shares of class E, (vi) ten million five hundred fifty-three thousand forty-four (10,553,044) shares of class F, (vii) ten million five hundred fifty-three thousand forty-four (10,553,044) shares of class G, (viii) ten million five hundred fifty-three thousand forty-four (10,553,044) shares of class H, (ix) ten million five hundred fifty-three thousand forty-four (10,553,044) shares of class I and (x) ten million five hundred fifty-three thousand forty-four (10,553,044) shares of class J, having the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, as amended as per point 2 of the agenda below, at a subscription price of one hundred fifty million four hundred thirty-six thousand five hundred seventeen British Pounds (GBP 150,436,517) and acceptance of subscription of all such new shares by the new shareholder, Wellcome Trust Investments 1 Unlimited, a private unlimited company organised under the laws of England, having its registered office at Christine Hill, Gibbs Building, 215 Euston Road, London NW1 2BE, United Kingdom, registered with Companies House under company number 06483238 ("WT1U"), by way of contribution of receivables in the amount of one hundred fifty million four hundred thirty-six thousand five hundred seventeen British Pounds (GBP 150,436,517) whose existence and value are documented by a valuation certificate dated January 28, 2016 and duly signed by the managers of the Company.

2. Amendment and restatement of the articles of association of the Company to reflect the capital increase and arrangements with the new shareholder.

3. Following the resignation of Mr. Sam Agnew and Mr. Michael Furth as managers of the Company, acknowledgment of such resignations and appointment of Mr. Richard Spencer, Mrs. Marielle Stijger, Mr Alexis de Montpellier d'Annevoie

and Mrs. Yvanna Essomba as GS Managers and Mr Peter John Pereira Gray and Mr Grenville Carr-Jones as WT Managers (as such term is defined in the articles of association of the Company as amended and fully restated as per point 2 of the agenda above), with immediate effect and for an undetermined duration.

4. Appointment of PricewaterhouseCoopers as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company, with immediate effect and until the general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2016.

II. That the general meeting of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the capital of the Company by an amount of one million fifty-five thousand three hundred and four British Pounds and forty-seven pence (GBP 1,055,304.47) so as to raise it from its present amount of two million seven hundred and thirteen thousand six hundred and forty British Pounds and seven pence (GBP 2,713,640.07) to three million seven hundred and sixty-eight thousand nine hundred and forty-four British Pounds and fifty-four pence (GBP 3,768,944.54) by the issue of one hundred and five million five hundred thirty thousand four hundred forty-seven (105,530,447) new shares, having a par value of one pence (GBP 0.01) each and divided into (i) ten million five hundred fifty-three thousand fifty-one (10,553,051) shares of class A, (ii) ten million five hundred fifty-three thousand forty-four (10,553,044) shares of class B, (iii) ten million five hundred fifty-three thousand forty-four (10,553,044) shares of class D, (v) ten million five hundred fifty-three thousand forty-four (10,553,044) shares of class E, (vi) ten million five hundred fifty-three thousand forty-four (10,553,044) shares of class F, (vii) ten million five hundred fifty-three thousand forty-four (10,553,044) shares of class G, (viii) ten million five hundred fifty-three thousand forty-four (10,553,044) shares of class H, (ix) ten million five hundred fifty-three thousand forty-four (10,553,044) shares of class I and (x) ten million five hundred fifty-three thousand forty-four (10,553,044) shares of class J, having the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, as amended as per the second resolution below, at a subscription price of one hundred fifty million four hundred thirty six thousand five hundred seventeen British Pounds (GBP 150,436,517.-).

Subscription and payment

Thereupon the existing shareholder decides to accept the subscription of the one hundred and five million five hundred thirty thousand four hundred forty-seven (105,530,447) new shares by the new shareholder, Wellcome Trust Investments 1 Unlimited, a private unlimited company organised under the laws of England, having its registered office at Christine Hill, Gibbs Building, 215 Euston Road, London NW1 2BE, United Kingdom, registered with Companies House under company number 06483238 ("WT1U"), here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a proxy issued under private seal.

The payment for the subscription is made by way of a contribution of receivables in the amount of one hundred fifty million four hundred thirty-six thousand five hundred seventeen British Pounds (GBP 150,436,517.-), whose existence and value are documented by a valuation certificate dated January 28, 2016 and duly signed by the managers of the Company, which is allocated as follows: (i) one million fifty-five thousand three hundred and four British Pounds and forty-seven pence (GBP 1,055,304.47) is allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred forty-nine million three hundred eighty-one thousand two hundred and twelve British Pounds and fifty-three pence (GBP 149,381,212.53) is allocated to the share premium account of the Company, as provided for in the articles of association of the Company as amended and restated as per the second resolution below. As a result the total amount of one hundred fifty million four hundred thirty-six thousand five hundred seventeen British Pounds (GBP 150,436,517.-) is as of now at the disposal of the Company.

Further to this resolution and related subscription, WT1U becomes a new shareholder of the Company and participates to the present general meeting and takes the following resolutions with the existing shareholder of the Company. WT1U is expressly accepted as new shareholder of the Company in accordance with article 189 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time.

Second resolution

The general meeting decided to amend and re-state the Company's articles of incorporation to reflect the capital increase and arrangements with the new shareholder as follows:

Title I. - Definitions - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. In these articles of association:

"Articles" means these articles of association of the Company (as such may be amended from time to time).

"Available Amount" means, without double counting, and calculated by the board of managers on the basis of the Relevant Interim Accounts, (A) the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by any freely distributable reserves but (B) reduced by (i) any loss (including loss carried forwards), (ii) any sums that have to be placed into reserve pursuant to the requirements of the law or the Articles and (iii) the amount of (x) the preferred dividend set out in article 20§3 that would have been allocated to the class or classes of Shares with an alphabetic letter preceding, in alphabetic order, the alphabet letter of the Relevant Class, had the Company distributed a dividend in accor-

dance with article 20, at the time of the redemption of the Relevant Class, and (y) any such preferred dividend that would have been allocated to any class of Shares with an alphabetic letter preceding the Relevant Class at the time of any previous redemption of a class of Shares, had the Company distributed a dividend in accordance with article 20 at the time of such previous redemption, so that:

$$AA = (NP + P) - (L + LR + PR)$$

whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or the Articles.

PR = any preferred dividend distributed in accordance with article 20§3.

"Available Cash" means all the cash held by the Company as calculated by the Board (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Relevant Interim Accounts.

"Available Cash Per Share" means the Available Cash divided by the number of Shares in issue of the Relevant Class.

"Board" means the board of managers of the Company as such may be composed from time to time.

"Board Reserved Matters" means any reserved matters defined in any Shareholder Agreement that require adoption by a special majority of votes of the Board.

"Business Day" means any day, other than a Saturday, Sunday or legal holiday, on which banking institutions in the Grand Duchy of Luxembourg, New York and the United Kingdom are ordinarily open for business; provided that if any time period for giving notice or taking action hereunder expires on a day which is not a Business Day, the time period shall automatically be extended to the first Business Day following such day.

"Company" means the société à responsabilité limitée governed by current laws, in particular the Law as well as the present Articles and any Shareholder Agreement and having the corporate denomination of Titanium Holdings S.à r.l..

"Conflict Matter" means any matter defined as such in any Shareholder Agreement that triggers the application of the provisions set forth in article 11 of the Articles.

"Dividend" means any dividend of the Company.

"GS Investor" means Titanium Luxco 2 S.à r.l. or any successor to such investor who accedes to any Shareholder Agreement between Shareholders in place of the GS Investor.

"GS Manager" means any Manager of the Company appointed further to nomination by the GS Investor.

"Law" means the Luxembourg law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended.

"Managers" means the managers of the Company for the time being.

"Register of Shareholders" means the register of Shareholders kept at the Registered Office which is maintained in accordance with the Law.

"Registered Office" means the Company's registered office in Luxembourg.

"Relevant Class" has the meaning set forth in article 7.

"Relevant Interim Accounts" means the interim accounts of the Company prepared by the Board each time at a date not earlier than eight (8) days before the general meeting of the Shareholders held to approve the redemption and cancellation of the Shares of the Relevant Class.

"Securities" means the Shares and any other securities subscribed for by the Shareholders.

"Share" and "Shares" means the shares of the Company in issuance from time to time and notably the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares.

"Shareholders" means the holders of Shares of the Company and "Shareholder" means a holder of Shares of the Company.

"Shareholder Agreement" means any agreement entered into between the Shareholders from time to time governing, among other things, the subscription by the Shareholders in the Securities issued by the Company and related matters.

"Shareholder Reserved Matters" means any reserved matters defined in any Shareholder Agreement that require adoption by a special majority of votes of Shareholders.

"WT Investor" means WELLCOME TRUST INVESTMENTS 1 UNLIMITED or any successor to such investor who accedes to any Shareholder Agreement between Shareholders in place of the WT Investor.

"WT Manager" means any Manager of the Company appointed further to nomination by the WT Investor.

Art. 2. The Company is governed by current laws, in particular the Law as well as the present Articles and any Shareholder Agreement.

Art. 3. The denomination of the Company is "Titanium Holdings S.à r.l."

Art. 4. The Registered Office is established in the municipality of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of the Company.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the Registered Office, or with easy communication between this office and abroad, the Registered Office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company.

Such declaration of the transfer of the Registered Office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 5. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate as well as real estate management for its own purposes.

The Company may borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Provided always

that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

Art. 6. The Company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Shares

Art. 7. The share capital is fixed at three million seven hundred and sixty-eight thousand nine hundred and forty-four British Pounds and fifty-four pence (GBP 3,768,944.54) divided into three hundred seventy-six million eight hundred ninety-four thousand four hundred fifty-four (376,894,454) shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and divided into:

(i) thirty-seven million six hundred eighty-nine thousand four hundred fifty-eight (37,689,458) shares of class A (the "Class A Shares");

(ii) thirty-seven million six hundred eighty-nine thousand four hundred forty-four (37,689,444) shares of class B (the "Class B Shares");

(iii) thirty-seven million six hundred eighty-nine thousand four hundred forty-four (37,689,444) shares of class C (the "Class C Shares");

(iv) thirty-seven million six hundred eighty-nine thousand four hundred forty-four (37,689,444) shares of class D (the "Class D Shares");

(v) thirty-seven million six hundred eighty-nine thousand four hundred forty-four (37,689,444) shares of class E (the "Class E Shares");

(vi) thirty-seven million six hundred eighty-nine thousand four hundred forty-four (37,689,444) shares of class F (the "Class F Shares");

(vii) thirty-seven million six hundred eighty-nine thousand four hundred forty-four (37,689,444) shares of class G (the "Class G Shares");

(viii) thirty-seven million six hundred eighty-nine thousand four hundred forty-four (37,689,444) shares of class H (the "Class H Shares");

(ix) thirty-seven million six hundred eighty-nine thousand four hundred forty-four (37,689,444) shares of class I (the "Class I Shares"); and

(x) thirty-seven million six hundred eighty-nine thousand four hundred forty-four (37,689,444) shares of class J (the "Class J Shares");

each of such Shares having the rights and obligations set forth in these Articles.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

The Company may establish one or several share premium accounts (the "Share Premium Accounts") into which any premium paid on any Share is to be transferred. For the avoidance of doubt, amounts on the Share Premium Accounts are not attributable to any specific class of shares or its contributor, and are attributable to all Shareholders, pro rata to their participation in the share capital of the Company. Decisions as to the use of the Share Premium Accounts are to be taken by the Shareholders subject to applicable law, the provisions of any Shareholder Agreement and these Articles.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and shall credit the contributions to one or several accounts (the "Capital Surplus Accounts"). For the avoidance of doubt, amounts on the Capital Surplus Accounts are not attributable to any specific class of shares or its contributor, and are attributable to all Shareholders, pro rata to their participation in the share capital of the Company. Decisions as to the use of such Capital Surplus Accounts are to be taken by the Shareholders subject to applicable law, the provisions of any Shareholder Agreement and these Articles.

The funds in the Share Premium Accounts and the Capital Surplus Accounts may, inter alia, be used to provide for the payment of any Dividend or other distribution but payments will be made to all Shareholders, pro rata to their participation in the share capital of the Company.

The share capital of the Company may be increased by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles. Subject to the provisions of any Shareholder Agreement, in the event of an increase of the issued share capital of the Company, the existing Shareholders shall be entitled (but are not obliged to) to subscribe pro rata to their holding of Shares in the Company.

The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of all the Shares in issue in one or more classes of Shares. The repurchase and cancellation of one class of Shares (the "Relevant Class") may only take place in reverse alphabetical order commencing with the last class of Shares in issue that has not been repurchased or cancelled.

In case of redemption and cancellation of all the Shares of the Relevant Class, the holders of Shares of the Relevant Class shall receive, for each of the Shares of the Relevant Class which they hold, the cancellation value per share (the "Cancellation Value Per Share") calculated as follows: the aggregate nominal value of all Shares of the Relevant Class plus the Available Amount divided by the number of Shares in issue of the Relevant Class, provided that the Board may decide to limit the Cancellation Value per Share to the Available Cash per Share.

For the avoidance of doubt, in case of a reduction of share capital through the redemption and cancellation of a class of Shares, it shall be the Board who shall calculate, in accordance with the provisions of these Articles, the Cancellation Value per Share which shall be paid to holders of the Relevant Class.

The Company shall inform in writing each holder of Shares to be redeemed, of its intention to redeem the Relevant Class.

Upon the redemption and cancellation of the Relevant Class, the Cancellation Value per Share will be due and payable by the Company.

The payment of the Cancellation Value per Share shall be made in cash and/or in kind by the Board in accordance with Luxembourg legal provisions, and in case of payment in kind subject to the unanimous approval of all the Shareholders.

The Shares are issued in registered form.

Art. 8. Every Share entitles its owner to one vote.

Subject to the provisions of any Shareholder Agreement, Shares are freely transferable among Shareholders. Transfer of shares inter vivos to persons who are not existing Shareholders may only be made with the prior approval of Shareholders representing three quarters of the corporate capital and in accordance with the provisions of any Shareholder Agreement. Otherwise it is referred to the provisions of Articles 189 and 190 of the Law. In addition, if applicable, the Shareholders shall observe the limitations on transfers, permitted transfers provisions, rights of first offer, drag-along and tag-along provisions contained in the Shareholder Agreement, unless the Shareholders otherwise agree, and the Board shall not register any transfer of Shares in the Register of Shareholders unless such obligations has been complied with by the Shareholders.

The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

The Company, however, may redeem its Shares whenever the Shareholders considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these Articles, any Shareholders Agreement and by applicable law. Any such redemption must be pro rata in respect of all Shareholders, or class of Shareholders as appropriate, unless the unanimous consent of all Shareholders, or Shareholders of the relevant class, has been obtained.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be paid out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves but excluding any reserve required by Luxembourg law, and such redemption must not have the effect of reducing the net assets of the Company below the amount of the share capital increased by the undistributable reserves according to the Law or the Articles. The redemption price shall be determined by the Board.

Art. 9. The life of the Company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 10. A Shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 11. The Company is managed by one or several Managers, who need not be Shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a Board being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Board shall always be required to have a majority of Managers who at all times shall be resident or have their professional address in the Grand Duchy of Luxembourg (the "Resident Managers").

The Managers will be appointed by the general meeting of Shareholders with or without limitation of their period of office in accordance with any provisions that may be set out in any Shareholder Agreement. The general meeting of Shareholders has the power to remove Managers at any time without giving reasons in accordance with any provisions that may be set out in any Shareholder Agreement. As long as the GS Investor and the WT Investor are Shareholders of the Company, the Company shall be managed by a Board consisting of a maximum of six Managers, four of them being GS Managers and two of them being WT Managers.

The Board elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another Manager may preside over the meeting.

The Board convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the Company so requires.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to Managers at least five (5) Business Days in advance of the date scheduled for such meeting, provided further that such notice period may be shortened with the unanimous consent of the Managers.

Notice shall be given by e-mail and shall contain, inter alia, the place, date and time of the meeting and an agenda specifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with all relevant agreements to be approved (or summaries of the material terms thereof) to the extent then available. Matters not on the agenda, or business conducted in relation to those matters, may not be raised at a Board meeting unless all the Managers agree in writing. Notice may be waived by any Manager (with respect to himself) by consent in writing or by such Manager's attendance at such meeting. Notice will not be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

All resolutions of the Board taken at a meeting of the Board shall be adopted in a meeting (the "First Meeting") where the majority of votes are present and represented; provided that a majority of the Resident Managers, a GS Manager, if any, and a WT Manager, if any, must be present or represented in order for a quorum to be present. In the event that a quorum is not present for the First Meeting, the First Meeting shall be adjourned to a date which is five Business Days after the date of the First Meeting (such adjourned meeting, the "Second Meeting"). The Second Meeting shall be convened at the same location and at the same time of day as the First Meeting and the quorum of the Second Meeting shall be the same as required for a First Meeting. In the event that a quorum is not present for the Second Meeting, the Second Meeting shall be adjourned to a date which is five Business Days after the date of the Second Meeting (such adjourned meeting, the "Third Meeting"). The Third Meeting shall be convened at the same location and at the same time of day as the Second Meeting and the quorum of the Third Meeting shall be any Manager present.

Each Manager shall have one vote with respect to each matter voted upon by the Board. For the avoidance of doubt, the chairman of the Board will not have a second vote.

Meetings of the Board shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at such place or places as shall be determined from time to time by the Board; provided that any or all Managers may participate in any such meeting by means of conference telephone or similar communications equipment as specified below.

Any Manager shall be entitled to appoint another Manager as his proxy (by power of attorney disclosed to the Board prior to the applicable meeting of the Board provided that a Manager may not be appointed as a proxy by more than one other Manager) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do and with the same number of votes as his appointor. A Manager who is also a proxy shall be entitled, in the absence of his appointor (1) to a separate vote(s) on behalf of his appointor in addition to his own vote(s) and (2) to be counted as part of the quorum of the Board on his own account and in respect of the Manager for whom he is the proxy.

Any action permitted or required by these Articles or any Shareholder Agreement to be taken at a meeting of the Board may be taken without a meeting, without prior notice and without a vote, if a written resolution (identified as such) setting out the action to be taken is signed by all Managers.

Resident Managers of the Board may participate in and hold a meeting using a conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other; provided a majority of all participating Managers attend such meeting in person in the Grand Duchy of Luxembourg and initiate the conference

call from the Grand Duchy of Luxembourg and provided further that any Resident Manager(s) participating by conference, telephone or similar communications is not present in the United Kingdom when doing so. Participation in such a meeting by conference call shall constitute attendance and presence at such meeting.

Except as may be set out in any Shareholder Agreement or required under Luxembourg law, all resolutions of the Board shall be approved by a simple majority of the votes validly cast by the Managers present or represented. In case of Board Reserved Matters and without prejudice to any legal requirements in relation to these matters being approved by the Shareholders, a resolution is not validly adopted unless approved by a resolution of the Board with more than two-thirds (66.67%) of the votes validly cast in favour by the Managers.

If there is a tie in a vote to be taken by the Board, the resolutions shall be deemed rejected.

If a Shareholder is the subject of a Conflict Matter, such Conflict Matter shall to the extent permitted by applicable law be considered by the Board and the Manager(s) nominated by such conflicted Shareholder shall not be entitled to (x) receive notice convening the relevant Board meeting or information circulated to the Board in advance of such meeting; or (y) attend, count in the quorum or be entitled to vote in respect of such matters and such a Board meeting will be quorate notwithstanding the absence of any such Manager(s).

Minutes of each Board meeting are prepared as soon as reasonably practicable following each Board meeting and circulated to all Managers.

The Board may adopt internal rules in relation to the Company's management and change such internal rules from time to time in accordance with any Shareholder Agreement.

Art. 12. The Board is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination and by any Shareholder Agreement that may be entered into from time to time.

Art. 13. The Board may delegate its powers to conduct the daily management of the Company in accordance with any Shareholders Agreement.

The Board may also delegate the power of Company's representation to one or several Managers or to any other person, Shareholder or not, who will represent individually or jointly the Company for specific transactions as determined by the Board.

Any Manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the Company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

The Board may constitute committees, elect persons to sit on such committees and decide on rules of procedure governing any such committees. To the extent permitted by Luxembourg law, decision making powers of the Board may be transferred to such committees provided that no Board Reserved Matters may be delegated to a committee.

Art. 14. The Company is bound by the signature of its sole Manager or in case of plurality of Managers, by the joint signature of at least two Managers, or by the signature of any person to whom signatory power has been delegated by the Board. If GS Managers and WT Managers have been appointed, the Company is bound by the joint signature of at least one GS Manager and one WT Manager, or by the signature of any person to whom signatory power has been delegated by the Board.

Art. 15. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 16. If there is only one Shareholder, such sole Shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of Shareholders under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the Board shall be taken by the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the Shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five Shareholders, decisions of Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board.

A meeting may be convened in accordance with the Articles and the Law by the Board and the Board shall convene a meeting upon proposal or request of one or more Shareholders who or which together hold ten percent (10%) or more of the Shares, and who or which have requested so to the Board in writing with an indication of the agenda.

The convening notice for any meeting of Shareholders (if any) shall be sent to each holder of Shares at least eight Business Days prior to the date scheduled for such meeting of Shareholders and shall specify the location, date and time of the meeting of Shareholders and an agenda specifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting of

Shareholders together with all relevant agreements to be approved (or summaries of the material terms thereof) to the extent then available; provided that if the holders of all Shares are present or represented at a meeting of Shareholders, the meeting of Shareholders may be held without prior notice. Matters not on the agenda, or business conducted in relation to those matters, may not be raised at a meeting of Shareholders unless all Shareholders agree in writing.

To the extent that applicable laws, the Articles or any Shareholder Agreement do not require a different quorum (with respect to an amendment to the Articles or otherwise), all resolutions of the holders of Shares shall be adopted in a meeting of Shareholders where fifty percent (50%) or more of the Shares then in issue are present or represented. To the extent that any applicable law, the Articles or any Shareholder Agreement do not require a higher threshold (with respect to an amendment of the Articles or otherwise), resolutions at a validly convened meeting of Shareholders approved by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital shall be deemed adopted by such meeting.

For any matter to be voted on by the Shareholders, each such holder may cast one vote for each Share held.

All meetings of Shareholders shall be held at the Registered Office or at such other place within Grand Duchy of Luxembourg as shall be specified or fixed in the notices or waivers of notice thereof.

A Shareholder may act at a meeting of Shareholders by appointing another person to serve as such Shareholder's proxy in writing.

All meetings of Shareholders shall be presided over by the chairman of the Board. The chairman of any meeting of Shareholders shall determine the order of business and the procedure at the meeting of Shareholders, including the regulation of the manner of voting and the conduct of discussions as seem to him or her to be in order.

The Shareholders may participate in and hold a meeting of Shareholders using a conference telephone or similar communications equipment by means of which all Shareholders participating in the meeting of Shareholders can hear each other; provided that Shareholders holding at least one half of all votes represented at such meeting either attend such meeting in person in the Grand Duchy of Luxembourg or participate using communications equipment which is physically located in the Grand Duchy of Luxembourg. Participation in such a meeting of Shareholders shall constitute attendance and presence in person at such meeting.

To the extent permitted by the Law, resolutions of the Shareholders may be taken under written form outside of a meeting of shareholders, under the quorum and majority conditions set forth in the Law, these Articles or any Shareholder Agreement.

Subject to the provisions of any Shareholder Agreement, without prejudice to any legal requirement in relation to such matters being approved by the Board, and without prejudice of stricter majority and quorum requirements set forth under applicable laws of the Law, any Shareholder Reserved Matters shall be approved either by the prior written consent of Shareholders collectively representing more than two-thirds (66.67%) of voting rights and/or a resolution of the Shareholders at a meeting of Shareholders with more than two-thirds (66.67%) of the voting rights validly cast in favour of such resolution and provided that if a WT Investor is a Shareholder, such Shareholder must have approved the relevant resolution.

Minutes are prepared of each Shareholders' meeting as soon as reasonably practicable following each Shareholders' meeting and circulated to all Shareholders.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 18. Each year, as of December 31st, the Board will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the Company.

At the same time the Board will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each Shareholder may inspect at the Registered Office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution as dividend and to the extent permitted by Law, by these Articles and by the provisions of any Shareholder Agreement, if, in a given financial year, the general meeting of Shareholders decides to distribute dividends, out of the net profits or available reserves resulting from amounts put into reserves, the amount allocated will be distributed according to the following priority:

- First, the holders of Class A Shares are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of Class A Shares. The preferred dividend of Class A Shares rank senior to the preferred dividend of all other Classes of Shares; then

- the holders of Class B Shares are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of Class B Shares. The preferred dividend of Class B Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares and senior to the preferred dividend of Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- the holders of Class C Shares are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of Class C Shares. The preferred dividend of Class C Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares and Class B Shares and senior to the preferred dividend of Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- the holders of Class D Shares are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of Class D Shares. The preferred dividend of Class D Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares and senior to the preferred dividend of Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- the holders of Class E Shares are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of Class E Shares. The preferred dividend of Class E Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares and senior to the preferred dividend of Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- the holders of Class F Shares are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of Class F Shares. The preferred dividend of Class F Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares and senior to the preferred dividend of Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- the holders of Class G Shares are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of Class G Shares. The preferred dividend of Class G Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares and senior to the preferred dividend of Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then

- the holder of Class H Shares are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point twenty five percent (0.25%) of the nominal value of Class H Shares. The preferred dividend of Class H Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares and senior to the preferred dividend of Class I Shares and Class J Shares; then

- the holder of Class I Shares are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point twenty percent (0.20%) of the nominal value of Class I Shares. The preferred dividend of Class I Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares and senior to the preferred dividend of Class J Shares; then

- Class J Shareholders are entitled to receive the remainder of such dividend distribution. The preferred dividend of Class J Shares rank junior to the preferred dividend of all other classes of Shares.

The balance of the distributed amount will be allocated in full to holders of the last class in the reverse alphabetical order (first to Class J Shares, and if no Class J Share exists, to Class I Shares and so on). Where a class of Shares becomes the first class in the reverse alphabetical order, its entitlement to dividend distribution will be equal and limited to the balance of the distributed amount and in terms of ranking its dividend entitlement will rank junior to the preferred dividend of the other classes of Shares.

The respective holders of different classes of Shares shall be entitled to the same rights and obligations in respect of dividends and payments on liquidation and more particularly:

- Dividend distributions will be made to each class of Shares in accordance with the total share capital standing to the credit of that class relative to the total share capital of the Company;

- Distributions on a liquidation will be made to each class of Shares in accordance with the total share capital standing to the credit of that class relative to the total share capital of the Company;

- If a distribution of share premium or capital surplus is made for a particular class, such distribution will not automatically entitle the other classes to receive a distribution from share premium or capital surplus;

- If one class receives a dividend distribution, such distribution will not automatically entitle the other classes to receive a dividend distribution.

The respective Shareholders of any class shall vote at the shareholder meetings of such class.

The individual Shareholder shall participate in any distribution pro rata to the number of Shares it holds in each Share class relative to the total share capital of the Company.

Interim dividends can be paid on the same basis and according to the same order of priority as set out in this article, subject to the applicable legal provisions and a resolution of the Board. The payment of interim dividends is subject to the condition that at the time of the Board decision, the Board shall be in possession of interim accounts of the Company, which

provide evidence that sufficient distributable funds are available to pay such interim dividends, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Distributions may be made at the discretion of Shareholders respectively the Board (in case of interim dividends) in cash or in kind (for an equivalent value to cash distributions). For distributions in kind the unanimous approval of Shareholders will be required.

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be Shareholders, designated by the meeting of Shareholders at the majority defined by article 142 of the Law.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

The individual Shareholder shall participate in any distribution pro rata to the number of Shares it holds in each class of Shares relative to the total share capital of the Company.

Art. 22. For all matters not provided for in the present Articles, the parties refer to the existing laws.

Third resolution

Following the resignation of Mr. Sam Agnew and Mr. Michael Furth as managers of the Company, the general meeting decided to acknowledge such resignations and to:

- reclassify the existing managers of the Company, (i) Mrs. Marielle Stijger (being also the chairman of the board of managers of the Company), (ii) Mr Alexis de Montpellier d'Annevoie and (iii) Mrs. Yvanna Essomba as GS Managers, as such term is defined in the articles of association of the Company as amended and fully restated in the second resolution above;

- appoint Mr Richard Spencer, born in Rotherham (United Kingdom), on 14 September 1974, with professional address at 133, Fleet Street, Peterborough Court, EC4A 2BB London, as GS Manager, as such term is defined in the articles of association of the Company as amended and fully restated in the second resolution above; and

- appoint (i) Mr Peter John Pereira Gray, managing director, born on 13 February 1963 in Exeter, United Kingdom, residing professionally at 215 Euston Road, London NW1 2BE, United Kingdom and (ii) Mr Grenville Carr-Jones, Chartered Surveyor and Non-Executive Director, born on 26 January 1947 in Liverpool, United Kingdom, residing professionally at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as WT Managers, as such term is defined in the articles of association of the Company as amended and fully restated in the second resolution above;

with immediate effect and for an undetermined duration.

Fourth resolution

The general meeting decided to appoint PricewaterhouseCoopers, société coopérative de droit luxembourgeois, having its registered office at 2 rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company, with immediate effect and until the general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2016.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately six thousand nine hundred Euros (EUR 6,900.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg Ville (Grand-Duché du Luxembourg),

A COMPARU:

Titanium Luxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant un capital social de neuf cent soixante-dix-sept mille trois cent cinquante livres sterling et cinquante-six pence (977.350,56 GBP),

avec siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202592,

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant le comparant et le notaire sousigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associée unique de la société Titanium Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de deux millions sept cent treize mille six cent quarante Livres Sterling et sept pence (2.713.640,07 GBP), avec siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202733, constituée le 14 décembre 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 28 janvier 2016 par acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations (la «Société»).

La partie comparante, représentée tel que indiqué ci-avant, a invité le notaire à constater que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant d'un million cinquante-cinq mille trois cent quatre Livres Sterling et quarante-sept pence (1.055.304,47 GBP) pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent treize mille six cent quarante Livres Sterling et sept pence (2.713.640,07 GBP) au montant de trois millions sept cent soixante-huit mille neuf cent quarante-quatre Livres Sterling et cinquante-quatre pence (3.768.944,54 GBP) par l'émission de cent cinq millions cinq cent trente mille quatre cent quarante-sept (105.530.447) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un pence (0,01 GBP) chacune et divisées en (i) dix millions cinq cent cinquante-trois mille cinquante et une (10.553.051) parts sociales de catégorie A, (ii) dix millions cinq cent cinquante-trois mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie B, (iii) dix millions cinq cent cinquante-trois mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie C, (iv) dix millions cinq cent cinquante-trois mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie D, (v) dix millions cinq cent cinquante-trois mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie E, (vi) dix millions cinq cent cinquante-trois mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie F, (vii) dix millions cinq cent cinquante-trois mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie G, (viii) dix millions cinq cent cinquante-trois mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie H, (ix) dix millions cinq cent cinquante-trois mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie I et (x) dix millions cinq cent cinquante-trois mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie J, ayant les droits et obligations énoncés dans les statuts de la Société, tels que modifiés conformément au point 2 de l'ordre du jour ci-dessous, à un prix de souscription de cent cinquante millions quatre cent trente-six mille cinq cent dix-sept Livres Sterling (150.436.517 GBP) et acceptation de la souscription de l'intégralité des parts sociales nouvellement émises par le nouvel associé, Wellcome Trust Investments 1 Unlimited, une private unlimited company de droit anglais avec siège social à Christine Hill, Gibbs Building, 215 Euston Road, London NW1 2BE, Royaume Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro de société 06483238 ("WTIU"), par voie d'apport de créances d'un montant de cent cinquante millions quatre cent trente-six mille cinq cent dix-sept Livres Sterling (150.436.517 GBP) dont l'existence et la valeur sont établies par un certificat d'évaluation daté du 28 janvier 2016 et dûment signé par les gérants de la Société.

2. Modification et refonte des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital et les dispositions convenues avec le nouvel associé.

3. A la suite de la démission de M. Sam Agnew et M. Michael Furth en tant que gérants de la Société, prise d'acte de ces démissions et nomination de M. Richard Spencer, Mme Marielle Stijger, M. Alexis de Montpellier d'Annevoie et Mme Yvanna Essomba en tant que Gérants GS et M. Peter John Pereira Gray et M. Greenville Carr-Jones en tant que Gérants WT (tel que ce terme est défini dans les statuts de la Société, tels que modifiés conformément au point 2 de l'ordre du jour ci-dessus) avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

4. Nomination de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à ce que l'assemblée générale des associés de la Société approuvent les comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2016.

II. Ces faits exposés, les résolutions suivantes ont été prises conformément à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant d'un million cinquante-cinq mille trois cent quatre Livres Sterling et quarante-sept pence (1.055.304,47 GBP) pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent treize mille six cent quarante Livres Sterling et sept pence (2.713.640,07 GBP) au montant de trois millions sept cent soixante-huit mille neuf cent quarante-quatre Livres Sterling et cinquante-quatre pence (3.768.944,54 GBP) par l'émission de cent cinq millions cinq cent trente mille quatre cent quarante-sept (105.530.447) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un pence (0,01 GBP) chacune et divisées en (i) dix millions cinq cent cinquante-trois mille cinquante et une (10.553.051) parts sociales de catégorie A, (ii) dix millions cinq cent cinquante-trois

mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie B, (iii) dix millions cinq cent cinquante-trois mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie C, (iv) dix millions cinq cent cinquante-trois mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie D, (v) dix millions cinq cent cinquante-trois mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie E, (vi) dix millions cinq cent cinquante-trois mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie F, (vii) dix millions cinq cent cinquante-trois mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie G, (viii) dix millions cinq cent cinquante-trois mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie H, (ix) dix millions cinq cent cinquante-trois mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie I et (x) dix millions cinq cent cinquante-trois mille quarante-quatre (10.553.044) parts sociales de catégorie J, ayant les droits et obligations énoncés dans les statuts de la Société, tels que modifiés par la deuxième résolution ci-dessous, à un prix de souscription de cent cinquante millions quatre cent trente-six mille cinq cent dix-sept Livres Sterling (150.436.517 GBP).

Souscription et paiement

L'associé existant décide d'accepter la souscription de cent cinq millions cinq cent trente mille quatre cent quarante-sept (105.530.447) nouvelles parts sociales par le nouvel associé Wellcome Trust Investments 1 Unlimited, une private unlimited company de droit anglais avec siège social à Christine Hill, Gibbs Building, 215 Euston Road, London NW1 2BE, Royaume Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro de société 06483238 ("WT1U"), ici représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Le paiement de la souscription est réalisé par voie d'apport de créances d'un montant de cent cinquante millions quatre cent trente-six mille cinq cent dix-sept Livres Sterling (150.436.517 GBP) dont l'existence et la valeur sont établies par un certificat d'évaluation daté du 28 janvier 2016 et dûment signé par les gérants de la Société, qui est alloué comme suit: (i) un million cinquante-cinq mille trois cent quatre Livres Sterling et quarante-sept pence (1.055.304,47 GBP) est alloué au capital social de la Société, et (ii) cent quarante-neuf millions trois cent quatre-vingt-un mille deux cent douze Livres Sterling et cinquante-trois pence (149.381.212,53 GBP) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société, comme prévu dans les statuts de la Société tel que modifiés et mis à jour par la deuxième résolution ci-dessous. En conséquence, la somme totale de cent cinquante millions quatre cent trente-six mille cinq cent dix-sept Livres Sterling (150.436.517 GBP) est dès à présent à la disposition de la Société.

À la suite de la présente résolution et de la souscription y afférente, WT1U devient un nouvel associé de la Société, participe en cette qualité à la présente assemblée générale et adopte les résolutions suivantes de concert avec l'associé existant de la Société. WT1U est expressément accepté comme nouvel associé de la Société, conformément à l'article 189 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de modifier et de refondre les statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital et les dispositions convenues avec le nouvel associé comme suit:

Titre I^{er} . - Définitions - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Dans les présents statuts:

«Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales de la Société et «Associé» signifie un détenteur de Parts Sociales de la Société.

«Catégorie Concernée» a la signification qui lui est donnée dans l'article 7.

«Comptes Intérimaires Concernés» signifie les comptes intérimaires de la Société, préparés par le Conseil au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale des Associés tenue en vue d'approuver le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie Concernée.

«Conseil» signifie le conseil de gérance de la Société tel qu'il peut être composé à tout moment.

«Dividende» signifie tout dividende de la Société.

«Gérants» signifie les gérants actuels de la Société.

«Gérant GS» signifie tout gérant de la Société désigné par nomination de l'Investisseur GS.

«Gérant WT» signifie tout Gérant de la Société désigné par nomination de l'Investisseur WT.

«Investisseur GS» signifie Titanium Luxco 2 S.à r.l. ou tout successeur à cet investisseur qui adhère à tout Pacte d'Associés entre les Associés en lieu et place de l'Investisseur GS.

«Investisseur WT» signifie WELLCOME TRUST INVESTMENTS 1 UNLIMITED ou tout successeur de cet investisseur qui adhère au Pacte d'Associés en lieu et place de l'Investisseur WT.

«Jour Ouvrable» signifie tout jour, autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié, pendant lequel les établissements bancaires au Grand-Duché de Luxembourg, à New York et en Grande-Bretagne sont ordinairement ouverts; à condition que, si le délai pour notifier un avis ou adopter une mesure aux termes des présentes expire un jour qui n'est pas un Jour Ouvrable, cette période sera automatiquement reportée au Jour Ouvrable suivant.

«Liquidités Disponibles» signifie toutes les espèces détenues par la Société, selon le calcul établi par le Conseil (à l'exception des liquidités sur les dépôts à terme dont l'échéance résiduelle dépasse six (6) mois), les instruments du marché monétaire facilement négociables, les obligations et titres et toute créance qui, de l'avis du Conseil, sera payée à la Société

à court terme, déduction faite des dettes de la Société payables en moins de six (6) mois sur la base des Comptes Intérimaires Concernés.

«Liquidités Disponibles par Part Sociale» signifie les Liquidités Disponibles, divisées par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie Concernée.

«Loi» signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

«Montant disponible» signifie, sans double compte, et calculé par le conseil de gérance sur la base des Comptes Intérimaires Concernés, (A) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté des réserves librement distribuables, mais (B) réduit (i) des pertes (y compris les pertes reportées), (ii) des montants mis en réserve selon les exigences de la loi ou des Statuts et (iii) du montant du (x) dividende préférentiel indiqué à l'article 20§3 qui aurait été attribué à la catégorie ou aux catégories de Parts Sociales, dont la lettre de l'alphabet précède, dans l'ordre alphabétique, la lettre de l'alphabet de la Catégorie Concernée, si la Société a distribué un dividende conformément à l'article 20, au moment du rachat de la Catégorie Concernée, et (y) de tout dividende préférentiel qui aurait été attribué à toute catégorie de Parts Sociales portant une lettre de l'alphabet précédant celle de la Catégorie Concernée au moment du précédent rachat d'une catégorie de Parts Sociales, si la Société a distribué un dividende conformément à l'article 20 au moment de ce rachat, de sorte que:

AA = (NP + P)-(L+ LR + PR) selon lequel:

AA = Montant Disponible

NP = les bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = les réserves librement distribuables

L = les pertes (y compris les pertes à reporter)

LR = tout montant à mettre en réserve selon les exigences de la loi ou des Statuts.

PR = tout dividende préférentiel distribué selon l'article 20§3.

«Pacte d'Associés» signifie tout accord conclu, à tout moment, entre associés régissant, entre autres choses, la souscription par les associés des Titres émis par la Société et les sujets y relatifs.

«Part Sociale» et «Parts Sociales» signifie les Parts Sociales émises à tout moment dans la Société et notamment les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J.

«Registre des Associés» signifie le registre des Associés conservé au Siège Social, tenu conformément à la loi.

«Siège Social» signifie le siège social de la Société à Luxembourg.

«Société» signifie la société à responsabilité limitée régie par les lois applicables, en particulier la Loi ainsi que les présents Statuts et tout Pacte d'Associés et ayant la dénomination sociale Titanium Holdings S.à r.l.

«Statuts» signifie les présents statuts de la Société (tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre).

«Sujet Conflictuel» signifie tout sujet défini comme tel dans le Pacte d'Associés qui déclenche l'application des dispositions de l'article 11 des Statuts.

«Sujets Réservés au Conseil» signifie tout sujet réservé défini dans le Pacte d'Associés exigeant l'adoption par une majorité spéciale des votes du Conseil.

«Sujets Réservés aux Associés» signifie tout sujet réservé défini dans tout Pacte d'Associés exigeant l'adoption par une majorité spéciale des voix des Associés.

«Titres» signifie les Parts Sociales et tout autre titre souscrits par les Associés.

Art. 2. La Société est régie par les lois en vigueur, en particulier la Loi, les présents statuts et tout pacte d'Associés.

Art. 3. La dénomination de la Société est «Titanium Holdings S.à r.l.».

Art. 4. Le Siège Social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Les succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Conseil de la Société.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le Siège Social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société.

Pareille déclaration de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société, qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 5. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes.

L'objet de la Société est aussi l'investissement dans et le développement de biens immobiliers ainsi que la gestion de biens immobiliers pour son propre compte.

La Société peut emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Conseil estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la loi luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

SOUS RESERVE que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la loi luxembourgeoise, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation requise conformément à la loi luxembourgeoise.

Art. 6. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social est fixé à trois millions sept cent soixante-huit mille neuf cent quarante-quatre livres sterling et cinquante-quatre pence (3.768.944,54 GBP) divisé en trois cent soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent cinquante-quatre (376.894.454) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune et réparti comme suit:

(i) trente-sept millions six cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent cinquante-huit (37.689.458) parts sociales de catégories A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);

(ii) trente-sept millions six cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (37.689.444) parts sociales de catégories B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);

(iii) trente-sept millions six cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (37.689.444) parts sociales de catégories C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);

(iv) trente-sept millions six cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (37.689.444) parts sociales de catégories D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);

(v) trente-sept millions six cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (37.689.444) parts sociales de catégories E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);

(vi) trente-sept millions six cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (37.689.444) parts sociales de catégories F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);

(vii) trente-sept millions six cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (37.689.444) parts sociales de catégories G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);

(viii) trente-sept millions six cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (37.689.444) parts sociales de catégories H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);

(ix) trente-sept millions six cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (37.689.444) parts sociales de catégories I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et

(x) trente-sept millions six cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (37.689.444) parts sociales de catégories J (les «Parts Sociales de Catégorie J»);

Chacune de ces Parts Sociales ayant les droits et obligations prévus dans ces Statuts.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Associés.

La Société peut établir un ou plusieurs comptes de prime d'émission (les «Comptes de Primes d'Emission») dans lesquels toute prime payée sur toute action doit être transféré. Pour éviter tout doute, les montants sur les Comptes de Primes d'Emission ne sont pas attribuables à une catégorie spécifique de parts sociales ou de son contributeur, et sont attribuables à tous les Associés, au prorata de leur participation dans le capital social de la Société. Les décisions relatives à l'utilisation des Comptes de Primes d'Emission sont adoptées par les Associés sous réserve de la loi applicable, les dispositions de tout Pacte d'Associés et des présents Statuts.

La Société peut, sans restriction, accepter des contributions en numéraires ou autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de l'apport et peut les créditer sur un ou plusieurs comptes (les «Comptes de Capital Surplus»). Pour éviter tout doute, les montants sur les Comptes de Capital Surplus ne sont pas attribuables à une catégorie spécifique de parts sociales ou de son contributeur, et sont attribuables à tous les Associés, au prorata de leur participation dans le capital social de la Société. Les décisions relatives à l'utilisation des Comptes de Capital Surplus sont adoptées par les Associés sous réserve de la loi applicable, des dispositions de tout Pacte d'Associés et des présents Statuts.

Les fonds sur le Compte de Primes d'Emission et sur le Compte de Capital Surplus peuvent, entre autres, être utilisés pour prévoir le paiement de tout dividende ou toute autre distribution, mais les paiements seront effectués à tous les Associés, au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Le capital social de la Société pourra être augmenté par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts. Sous réserves des dispositions de tout Pacte d'Associés, en cas d'augmentation du capital social émis de la Société, les Associés existants auront le droit (mais ne seront pas obligés) de souscrire au pro rata de leur détention de Parts Sociales dans la Société.

Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales comprises dans une ou plusieurs catégories de Parts Sociales. Le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (la «Catégorie Concernée») ne pourra avoir lieu que dans l'ordre alphabétique inversé commençant par la dernière catégorie de Parts Sociales émises qui n'aura pas été rachetée ou annulée.

Dans le cas d'un rachat et annulation de toutes les Parts Sociales de la Catégorie Concernée, les détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie Concernée recevront, pour chacune des Parts Sociales de la Catégorie Concernée qu'ils détiennent, la valeur d'annulation par part sociale (la «Valeur d'Annulation par Part Sociale») calculée comme suit: le montant nominal total de toutes les Parts Sociales de la Catégorie Concernée plus le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales comprises dans la Catégorie Concernée, à condition que le Conseil puisse décider de limiter la Valeur d'Annulation par Part Sociale à la Liquidité Disponible par Part Sociale.

Pour éviter tout doute, dans le cas d'une réduction de capital social par rachat et annulation d'une catégorie de Parts Sociales, c'est au Conseil de calculer, en conformité avec les dispositions de ces Statuts, la Valeur d'Annulation par Part Sociale qui doit être payée aux détenteurs de la Catégorie Concernée.

La Société doit informer par écrit chacun des détenteurs de Parts Sociales à racheter, de son intention de racheter la Catégorie Concernée.

Lors du rachat et de l'annulation de la Catégorie Concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Le paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale devra être fait en espèce et/ou en nature par le Conseil, en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises, et en cas d'un paiement en nature, sous réserve d'un accord unanime de tous les Associés.

Les Parts Sociales sont émises sous la forme nominative.

Art. 8. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Les cessions de Parts Sociales entre vifs à des tiers non Associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social et conformément aux dispositions de tout Pacte d'Associés. Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. En outre, le cas échéant, les Associés sont tenus de respecter les limitations sur les transferts, les dispositions sur les transferts autorisés, les droits de première offre, de sortie forcée et de sortie conjointe contenus dans le Pacte d'Associés, à moins que les Associés ne s'accordent autrement, et le Conseil ne doit pas inscrire tout transfert de Parts Sociales dans le registre des Associés, à moins que ces obligations aient été respectées par les Associés.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

Les Parts Sociales ne sont pas remboursables à la demande des Associés.

La Société peut toutefois racheter ses propres Parts Sociales, lorsque les Associés considèrent que cela est dans l'intérêt de la Société, aux conditions et aux termes qu'ils détermineront et conformément aux limites prévues par les présents Statuts, tout Pacte d'Associés et par la loi applicable. Un tel rachat doit être réalisé au pro rata à l'égard de tous les Associés ou d'une catégorie d'Associés, le cas échéant, à moins que le consentement unanime de tous les Associés, ou des Associés de la catégorie concernée, ait été obtenu.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi d'une réduction de capital, ledit rachat ne pourra être payé qu'à partir des bénéfices non distribués de la Société et des réserves disponibles, à l'exclusion de toute réserve exigée par la loi luxembourgeoise; ce rachat ne doit pas avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société de sorte qu'il devienne inférieur au capital social augmenté des réserves non-distribuables conformément à la Loi ou aux Statuts. Le prix de rachat est déterminé par le Conseil.

Art. 9. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un Associé ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Un Associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, ceux-ci constituent un Conseil qui est l'organe social, chargé de l'administration et de la représentation de la Société. Le Conseil est toujours tenu d'avoir une majorité de Gérants qui, à tout moment, résident ou ont leur adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg (les «Gérants Résidants»).

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés avec ou sans limitation de durée, conformément aux dispositions énoncées dans tout Pacte d'Associés. L'assemblée générale des Associés peut révoquer les Gérants à tout moment, avec ou sans motif, conformément aux dispositions énoncées dans tout Pacte d'Associés. Aussi longtemps que l'Investisseur GS et l'Investisseur WT sont des Associés de la Société, la Société doit être administrée par un Conseil constitué au maximum de six Gérants, quatre d'entre eux étant des Gérants GS et deux d'entre eux étant des Gérants WT.

Le Conseil désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre Gérant présent.

Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un tiers qu'il a délégué ou par tout Gérant, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

La convocation écrite à une réunion du Conseil doit être donnée au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date prévue de cette réunion, à moins que ce délai ne soit raccourci avec le consentement unanime des Gérants.

Les avis de convocation sont communiqués par e-mail et comportent, entre autres, le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour indiquant de façon raisonnablement détaillée les sujets à discuter ainsi que l'ensemble des contrats à approuver (ou un résumé de leurs clauses essentielles) dans la mesure où ils sont disponibles. Les sujets non-inscrits à l'ordre du jour ou les activités exercées en relation avec ces sujets ne peuvent être soulevés à la réunion du Conseil sauf accord écrit de tous les Gérants. Tout Gérant peut renoncer à l'avis de convocation le concernant, par écrit ou en participant à cette réunion. Les avis ne sont pas exigés pour une réunion qui aura lieu à une heure et en un lieu déterminés dans une précédente résolution du Conseil.

Toutes les résolutions du Conseil prises à une réunion du Conseil doivent être adoptées lors d'une réunion (la «Première Réunion») où la majorité des voix est présente et représentée; à condition qu'une majorité des Gérants Résidants, un Gérant GS, le cas échéant, et un Gérant WT, le cas échéant, soient présents ou représentés pour atteindre le quorum. Si le quorum n'est pas atteint pour la première réunion, celle-ci sera reportée cinq Jours Ouvrables suivant la date de la Première Réunion (cette réunion reportée est dénommée la «Deuxième Réunion»). La Deuxième Réunion sera convoquée au même lieu et à la même heure que la Première Réunion et le quorum de la Deuxième Réunion doit être identique à celui exigé pour la Première Réunion. Au cas où le quorum ne serait pas atteint pour la Deuxième Réunion, celle-ci sera reportée cinq Jours Ouvrables suivant la date de Deuxième Réunion (cette réunion reportée est dénommée la «Troisième Réunion»). La Troisième Réunion sera convoquée au même lieu et à la même heure que la Deuxième Réunion et le quorum de la Troisième Réunion sera atteint par la présence de tout Gérant.

Chaque Gérant possède une voix pour chaque sujet ayant fait l'objet d'un vote par le Conseil. Pour éviter toute ambiguïté, le président du Conseil n'a pas de voix prépondérante.

Les réunions du Conseil se tiennent au Grand-Duché de Luxembourg au(x) lieu(x) déterminé(s) par le Conseil; à condition que tous les Gérants puissent participer à cette réunion par conférence téléphonique ou par tout équipement de communication similaire tel que spécifié ci-dessous.

Tout Gérant peut désigner un autre Gérant comme son mandataire (par procuration communiquée au Conseil avant la réunion, étant entendu qu'un Gérant ne peut être désigné comme mandataire par plus d'un Gérant) qui est autorisé, en l'absence de son mandant, de faire tous les actes que son mandant est autorisé ou habilité à faire avec le même nombre de voix que son mandant. Un Gérant qui est aussi un mandataire a droit, en l'absence de son mandant (1) à un ou des votes séparés au nom de son mandant, et (2) d'être comptabilisé pour la détermination du quorum du Conseil pour son propre compte ainsi que pour le Gérant qu'il représente.

Toute mesure autorisée ou requise par les présents Statuts ou tout Pacte d'Associés à adopter lors d'une réunion du Conseil peut l'être sans réunion, sans convocation préalable et sans vote, si une résolution écrite (identifiée comme telle) précisant la mesure est signée par tous les Gérants.

Les Gérants Résidants du Conseil peuvent participer et tenir une réunion par conférence téléphonique ou par des équipements de communication similaires grâce auxquels toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre mutuellement, à condition qu'une majorité des Gérants participant participent à cette réunion en personne au Grand-Duché de Luxembourg et commencent la conférence téléphonique à partir du Grand-Duché de Luxembourg, et à condition que tout Gérant Résidant participant par conférence téléphonique ou communication similaire ne soit pas présent en Grande-Bretagne à ce moment. La participation par conférence téléphonique constitue une présence à cette réunion.

Sauf disposition contraire dans tout Pacte d'Associés ou dans la loi en vigueur à Luxembourg, toutes les résolutions du Conseil sont approuvées à la majorité simple des voix valablement exprimées par les Gérants présents ou représentés. Dans le cas des Sujets Réservés au Conseil, et sans préjudice de toute exigence légale relative à l'approbation de ces sujets par les Associés, une résolution n'est pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par une résolution du Conseil de plus des deux tiers (66,67%) des voix favorables valablement exprimées par les Gérants.

En cas de partage des voix au Conseil, les résolutions sont considérées comme rejetées.

Si un Associé est l'objet d'un Sujet Conflictuel, ce Sujet Conflictuel doit être, dans la mesure permise par la loi applicable, examiné par le Conseil, et le(s) Gérant(s) nommé par cet Associé en conflit ne seront pas autorisés à (x) recevoir convocation de la réunion du Conseil concernée ou les informations transmises au Conseil préalablement à cette réunion; ou (y) à assister, compter dans le quorum ou voter relativement à ces sujets. Le quorum d'une telle réunion sera réputé atteint malgré l'absence de ce(s) Gérant(s).

Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil sont préparés dès que possible à la suite de chaque réunion du Conseil et communiqués à tous les Associés.

Le Conseil peut adopter des règles internes en relation avec la gestion de la Société et les modifier, à tout moment, conformément à tout Pacte d'Associés.

Art. 12. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec son objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du Conseil.

Les pouvoirs et rémunérations de tout Gérant, nommé ultérieurement, en plus ou au lieu des premiers Gérants, sont déterminés dans l'acte de nomination et dans tout Pacte d'Associés pouvant être conclu à tout moment.

Art. 13. Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs pour assurer la gestion journalière de la Société conformément au Pacte d'Associés.

Le Conseil peut également déléguer le pouvoir de représentation de la Société à un ou plusieurs Gérants ou à toute autre personne, Associée ou non, qui représentera/ont la Société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques déterminées par le Conseil.

Tout Gérant, désigné comme décrit dans le précédent paragraphe, peut donner sous sa seule signature, comme requis, une procuration spéciale à un mandataire pour représenter individuellement la Société à des fins spécifiques, telles que déterminées dans ladite procuration.

Le Conseil peut créer des comités, élire des personnes pour siéger à ces comités et décider des règles de procédure régissant ces comités. Dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise, les pouvoirs de décision du Conseil peuvent être transférés à ces comités, étant entendu qu'aucun Sujet Réservé au Conseil ne peut leur être délégué.

Art. 14. La Société est engagée par la signature de son seul Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe d'au moins deux Gérants, ou par la signature de toute personne auquel le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil. Si des Gérants GS et des Gérants WT ont été nommés, la Société est engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant GS et un Gérant WT, ou par la signature de toute personne auquel le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil.

Art. 15. Les Gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 16. En cas d'Associé unique, celui-ci exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des Associés en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'Associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des Associés. Les décisions de l'Associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du Conseil.

Une assemblée peut être convoquée par le Conseil conformément aux Statuts et à la Loi et sur proposition ou sur demande d'un ou de plusieurs Associés qui détient ou détiennent dix pour cent (10%) ou plus des Parts Sociales, ou qui en a fait la demande écrite au Conseil en indiquant l'ordre du jour.

L'avis de convocation pour toute assemblée des Associés (s'il y a lieu) est adressé à chaque détenteur de Parts Sociales au moins huit Jours Ouvrables avant la date prévue de l'assemblée des Associés et indique le lieu, la date, l'heure de l'assemblée des Associés, l'ordre du jour indiquant de façon raisonnablement détaillée les sujets à discuter ainsi que les contrats à approuver (ou des résumés de leurs clauses essentielles) dans la mesure où ils sont disponibles; étant entendu que si les détenteurs de toutes les Parts Sociales sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, celle-ci peut se dérouler sans convocation préalable. Les sujets non-inscrits à l'ordre du jour ou les activités exercées en relation avec ces sujets, ne peuvent pas être soulevées à une assemblée des Associés sauf accord écrit de tous les Associés.

Dans la mesure où les lois applicables, les Statuts ou tout Pacte d'Associés n'exigent pas un quorum différent (en ce qui concerne une modification des Statuts ou autre), toutes les résolutions des détenteurs de Parts Sociales sont adoptées lors d'une assemblée des Associés où cinquante pour cent (50%) ou plus des Parts Sociales alors en circulation sont présentes ou représentées. Dans la mesure où les lois applicables, les Statuts ou tout Pacte d'Associés n'exigent pas un seuil plus élevé (en ce qui concerne une modification des Statuts ou autre), l'adoption de résolutions lors d'une assemblée des Associés

valablement convoquée, par les Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital, sont considérées comme adoptées par cette assemblée.

Pour tout sujet soumis au vote des Associés, chaque détenteur a droit à une voix par Part Sociale détenue.

Toutes les assemblées d'Associés se tiennent au siège social ou à tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg comme indiqué ou fixé dans les avis de convocation ou les formulaires de renonciation à l'avis de convocation..

Un Associé peut voter à une assemblée des Associés en désignant par écrit une autre personne à titre de mandataire.

Toutes les assemblées des Associés sont présidées par le président du Conseil.

Le président de toute assemblée des Associés déterminera l'ordre du jour et la procédure, y compris les modalités de vote et la conduite des débats qui leur semblent appropriés.

Les Associés peuvent participer et tenir une assemblée des Associés par conférence téléphonique ou par des équipements de communication similaires grâce auxquels toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre mutuellement, à condition que les Associés détenant au moins la moitié de toutes les voix représentées à cette assemblée y participent en personne au Grand-Duché de Luxembourg ou en utilisant des équipements de communication situés physiquement au Grand-Duché de Luxembourg. La participation à une telle assemblée des Associés constitue une présence en personne.

Dans les limites autorisées par la Loi, les résolutions des Associés peuvent être adoptées par écrit en dehors d'une assemblée des Associés, aux conditions de quorum et de majorité énoncées dans la Loi, les Statuts ou le Pacte d'Associés.

Sous réserve des dispositions dans tout Pacte d'Associés, sans préjudice des exigences légales relatives à l'approbation de ces sujets par le Conseil, et sans préjudice de règles plus strictes en matière de quorum et de majorité prévues par les lois applicables, tout Sujet Réserve aux Associés sera approuvé soit par le consentement préalable écrit des Associés représentant collectivement plus de deux tiers (66,67%) des droits de vote et/soit par une résolution des Associés lors d'une assemblée des Associés où plus de deux tiers (66,67%) des droits de vote valablement exprimés ont voté en faveur de cette résolution et à condition, si un Investisseur WT est un Associé, que celui-ci ait approuvé la résolution concernée.

Les procès-verbaux de chaque assemblée des Associés sont préparés dès que possible à la suite de chaque assemblée des Associés et transmis à tous les Associés.

Titre V. - Exercice financier - Bénéfices - Réserves

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Le conseil de gérance établit annuellement à partir du 31 décembre un bilan qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'une annexe contenant une synthèse de tous les engagements et dettes contractés par les Gérants de la Société.

Le conseil de gérance dressera au même moment un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des Associés en même temps que le bilan.

Art. 19. Chaque Associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de résultats pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 20. Le solde créditeur du compte de résultats, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est transféré à la réserve statutaire. Cette déduction cesse d'être obligatoire si la réserve statutaire s'élève à une dixième du capital, mais elle doit être réapprovisionnée jusqu'à la reconstitution totale du fond de réserve si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution de dividendes, et dans la mesure permise par la Loi, par ces Statuts et par les dispositions de tout Pacte d'Associés, si, lors d'un exercice, l'assemblée générale des Associés décide de distribuer des dividendes, sur les profits nets ou les réserves distribuables disponibles résultants de montants placés en réserve, le montant alloué devra être distribué conformément aux priorités suivantes:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir une distribution de dividende préférentiel pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A a un rang prioritaire par rapport aux dividendes préférentiels de toutes les autres catégories de Parts Sociales; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir une distribution de dividende préférentiel pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie B a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie C, des Parts Sociales de Catégorie D, des Parts Sociales de Catégorie E, des Parts Sociales de Catégorie F, des Parts Sociales de Catégorie G, des Parts Sociales de Catégorie H, des Parts Sociales de Catégorie I et des Parts Sociales de Catégorie J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir une distribution de dividende préférentiel pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie C a un rang inférieur au dividende préférentiel

des Parts Sociales de Catégorie A et des Parts Sociales de Catégorie B, mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D, des Parts Sociales de Catégorie E, des Parts Sociales de Catégorie F, des Parts Sociales de Catégorie G, des Parts Sociales de Catégorie H, des Parts Sociales de Catégorie I et des Parts Sociales de Catégorie J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir une distribution de dividende préférentiel pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, des Parts Sociales de Catégorie B et des Parts Sociales de Catégorie C mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie des Parts Sociales de Catégorie E, des Parts Sociales de Catégorie F, des Parts Sociales de Catégorie G, des Parts Sociales de Catégorie H, des Parts Sociales de Catégorie I et des Parts Sociales de Catégorie J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir une distribution de dividende préférentiel pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, des Parts Sociales de Catégorie B, des Parts Sociales de Catégorie C et des Parts Sociales de Catégorie D mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie des Parts Sociales de Catégorie F, des Parts Sociales de Catégorie G, des Parts Sociales de Catégorie H, des Parts Sociales de Catégorie I et des Parts Sociales de Catégorie J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir une distribution de dividende préférentiel pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie F a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, des Parts Sociales de Catégorie B, des Parts Sociales de Catégorie C, des Parts Sociales de Catégorie D et des Parts Sociales de Catégorie E mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie G, des Parts Sociales de Catégorie H, des Parts Sociales de Catégorie I et des Parts Sociales de Catégorie J; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir une distribution de dividende préférentiel pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie G a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, des Parts Sociales de Catégorie B, des Parts Sociales de Catégorie C, des Parts Sociales de Catégorie D, des Parts Sociales de Catégorie E et des Parts Sociales de Catégorie F mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie H, des Parts Sociales de Catégorie I et des Parts Sociales de Catégorie J; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir une distribution de dividende préférentiel pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie H a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, des Parts Sociales de Catégorie B, des Parts Sociales de Catégorie C, des Parts Sociales de Catégorie D, des Parts Sociales de Catégorie E, des Parts Sociales de Catégorie F et des Parts Sociales de Catégorie G mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie I et des Parts Sociales de Catégorie J; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir une distribution de dividende préférentiel pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I.

Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie I a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, des Parts Sociales de Catégorie B, des Parts Sociales de Catégorie C, des Parts Sociales de Catégorie D, des Parts Sociales de Catégorie E, des Parts Sociales de Catégorie F, des Parts Sociales de Catégorie G et des Parts Sociales de Catégorie H mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie J; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie J a un rang inférieur au dividende intérimaire de toutes les autres catégories de Parts Sociales.

Le solde du montant distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J n'existe, les Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite). Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales devient la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé, son droit à la distribution de dividende sera égal et limité au solde du montant distribué et en termes de priorité, son droit à dividende aura un rang inférieur au dividende préférentiel des autres catégories de Parts Sociales.

Les détenteurs respectifs des différentes catégories de Parts Sociales ont les mêmes droits et obligations en ce qui concerne les dividendes et paiements à la suite de la liquidation et en particulier:

- les distributions de dividendes seront réalisées à l'égard de chaque catégorie de Parts Sociales conformément au capital social total figurant au crédit de la catégorie de Parts Sociales concernée, par rapport au capital social total de la Société;

- les distributions à la suite d'une liquidation seront réalisées à l'égard de chaque catégorie de Parts Sociales conformément au capital social total figurant au crédit de la catégorie de Parts Sociales concernée, par rapport au capital social total de la Société;

- Si une distribution de prime d'émission ou de capital surplus est réalisée pour une catégorie particulière, ladite distribution ne donnera pas automatiquement le droit aux autres catégories de recevoir une distribution de prime d'émission ou de capital surplus;

- Si une catégorie bénéficie d'une distribution de dividendes, celle-ci ne donnera pas automatiquement le droit aux autres catégories de recevoir une distribution de dividendes.

Les Associés respectifs de toute catégorie votent lors des assemblées des Associés de la catégorie concernée.

Chaque Associé participe à toute distribution proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'il détient dans chaque catégorie de Parts Sociales, par rapport au capital social total de la Société.

Les dividendes intérimaires peuvent être payés sur la même base et selon le même ordre de priorité qu'établi dans cet article, sous réserve des dispositions légales applicables et des résolutions du Conseil. Le paiement des dividendes intérimaires est soumis à la condition qu'au moment de la décision du Conseil, celui-ci est en possession des comptes intérimaires de la Société, attestant que des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour payer les dividendes intérimaires, étant entendu que (i) le montant à distribuer n'excède pas, le cas échéant, les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, mais diminués par les pertes reportées et le montant à allouer à une réserve devant être établie selon les dispositions de la Loi ou de ces Statuts et que (ii) tout montant ainsi distribué qui ne correspond pas réellement à des bénéfices effectivement réalisés soit remboursé par les Associés.

Les distributions peuvent être effectuées à la discrétion des Associés, respectivement du Conseil (en cas de dividendes intérimaires) en numéraire ou en nature (pour une valeur équivalente aux distributions en espèces). L'approbation unanime des Associés est requise pour les distributions en nature.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, qu'ils soient ou non Associés, nommés par l'assemblée des Associés à la majorité désignée à l'article 142 de la Loi.

Tout liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes.

Chaque Associé participe à toute distribution proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'il détient dans chaque catégorie de Parts Sociales, par rapport au capital social total de la Société.

Art. 22. Pour tous les sujets non prévus par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux lois en vigueur.

Troisième résolution

A la suite de la démission de Monsieur Sam Agnew et Monsieur Michael Furth en tant que gérants de la Société, l'assemblée générale décide de prendre acte de ces démissions et:

- reclassifie les gérants existants de la Société (i) Madame Marielle Stijger (également présidente du conseil de gérance de la Société), (ii) Monsieur Alexis de Montpellier d'Annevoie et (iii) Madame Yvanna Essomba en tant que Gérants GS, comme défini dans les statuts de la Société, tels que modifiés dans la deuxième résolution ci-dessus;

- nomme Monsieur Richard Spencer, né à Rotherham (Royaume-Uni), le 14 septembre 1974, ayant son adresse professionnelle au 133, Fleet Street, Peterborough Court, EC4A 2BB Londres, en tant que Gérant GS, comme défini dans les statuts de la Société, tels que modifiés dans la deuxième résolution ci-dessus; et

- nomme (i) Monsieur Peter John Pereira Gray, directeur général, né à Exeter, Royaume-Uni, le 13 février 1963, ayant son adresse professionnelle au 215 Euston Road, Londres NW1 2BE, Royaume-Uni et (ii) Monsieur Grenville Carr-Jones, Chartered Surveyor et administrateur non-exécutif, né le 26 janvier 1947, à Liverpool, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérants WT, comme défini par les statuts de la Société, tels que modifiés dans la deuxième résolution cidessus, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer PricewaterhouseCoopers, une société coopérative luxembourgeoise, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des associés de la Société approuvant les comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2016.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de la présente augmentation de capital avec prime d'émission s'élève approximativement à six mille neuf cents euros (EUR 6.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française. À la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Et après lecture faite à la mandataire des comparantes, connue par le Notaire par nom de famille, prénom, état civil et résidence, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 février 2016. 2LAC/2016/2350. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016076858/1139.

(160041238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Lightbulb s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 68, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 177.011.

L'an deux mille seize, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel WEIMERSKIRCH, indépendant, né à Vienne (Autriche) le 2 mars 1984, demeurant à L-3243 Bettembourg, 4, rue Valpaços.

2.- Monsieur Johny GOEREND, indépendant, né à Luxembourg le 8 mars 1986, demeurant à L-8379 Kleinbettingen, 28, rue de Sterpenich;

3.- Monsieur Marc MARCHAL, indépendant, né à Ettelbruck le 3 juin 1988, demeurant à L-9140 Bourscheid, 14, op der Schleed.

agissant en leur qualité d'associés et de propriétaires de la totalité des cent-vingt-six parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, émises par la société à responsabilité limitée Lightbulb s.à r.l., ayant son siège social à L-8279 Holzem, 28, Rue de Capellen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 177.011, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 24 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1511 du 25 juin 2013 (ci-après la «Société»).

réunis en assemblée générale et déclarant que cette assemblée peut valablement délibérer, ont pris la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Holzem à L-7333 Steinsel, 68, Rue des Prés et en conséquence décident de modifier l'article 2 première phrase des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Steinsel....»

Les associés donnent également acte à Monsieur Johny GOEREND de son changement d'adresse privée à L-8379 Kleinbettingen, 28, rue de Sterpenich et à Monsieur Michel WEIMERSKIRCH du changement de dénomination de son adresse qui est actuellement L-3243 Bettembourg, 4, rue Valpaços;

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 650,- EUR.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Michel WEIMERSKIRCH, Johny GOEREND, Marc MARCHAL, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 26 février 2016. Relation: DAC/2016/3047. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016079522/49.

(160044855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Tere Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5955 Itzig, 9, rue Nachtbann.

R.C.S. Luxembourg B 204.469.

— STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jean-Pierre NAU, Agriculteur, né le 20/10/1966 à Luxembourg (L), demeurant au 5, Rue Nachtbann, L-5955 Itzig;

2. Monsieur Ruggero MARCATO, Gérant, né le 10/09/1963 à Bruxelles (B), demeurant au 8a, Rue du Cimetière, L-3396 Roeser.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination "TERE GROUP LUXEMBOURG S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet le conseil commercial en toute matière énergétique et sous toutes ses formes comme, par exemple, la conception, vente ou revente de systèmes pour la culture des algues, la production d'huiles végétales et de biocombustibles, ainsi que toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Elle pourra, d'une façon générale, faire au Grand-Duché et à l'étranger tout acte, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou à en développer la réalisation.

La société pourra participer en outre, de toute manière, à toutes exploitations ou entreprises se rapportant à cet objet social, cette intervention pouvant se faire notamment par voie d'apport, de fusion, de constitution, d'absorption, de souscription, de crédits, d'achat d'actions, parts, obligations, sans que cette énumération soit exhaustive.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, il est tenu au siège social un registre de ces actions, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues par la loi concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11 bis § 1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 20 juin à 12:00 heures, au siège social de la société ou à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'administrateur ne pourra excéder six ans. Ils seront subdivisés en administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs de la société ne seront pas rémunérés pour les tâches afférentes à leurs fonctions.

Au cas où le poste d'un ou de plusieurs administrateurs devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence protempore de ces assemblées ou réunions.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article y relatif concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La Société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur-délégué.

V. Surveillance de la société

Art. 13. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 14. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

VII. Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 17. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorités prévues par les articles y relatifs concernant les sociétés commerciales.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 18. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en l'an 2017.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1.- Monsieur Jean-Pierre NAU, prénommé, Trois cent neuf actions	309
2.- Monsieur Ruggero MARCATO, prénommé Une action	<u>001</u>
Total actions	<u>310</u>

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateurs subdivisés en catégorie A et B:
 - a) Monsieur Jean-Pierre NAU, Agriculteur, né le 20/10/1966 à Luxembourg (L), demeurant au 5, Rue Nachtbann, L-5955 Itzig, administrateur de catégorie A;
 - b) Monsieur Ruggero MARCATO, Gérant, né le 10/09/1963 à Bruxelles (B), demeurant au 8a, Rue du Cimetière, L-3396 Roeser, administrateur de catégorie B;
 - c) Madame Magdalena DZIEWISZEK, Architecte d'intérieur, né à Breslau (PL) le 24/01/1975, demeurant au 5, rue Nachtbann, L-5955 Itzig, administrateur de catégorie A;
 - d) Madame Monique DIDERRICH, employée, né à Luxembourg (L) le 15/06/1964, demeurant au 8a, Rue du Cimetière, L-3396 Roeser, administrateur de catégorie B;
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société EUROTRUST, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86381, ayant son siège social au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
4. Monsieur Jean-Pierre NAU, prénommé, est nommé administrateur-délégué.
5. Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2021.
6. Le siège social de la société est fixé à L-5955 Itzig, 9, Rue Nachtbann.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des sociétés comparantes, connue du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Nau, R. Marcato et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 février 2016. 2LAC/2016/2915. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Référence de publication: 2016077537/208.

(160042455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

PR Aircraft Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 202.486.

In the year two thousand sixteen, on the third day of March.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stichting PR Aircraft Finance, a foundation (Stichting) established under the laws of the Netherlands, having its registered office at World Trade Center, Tower D, 12th Floor, Strawinskylaan 1157, 1077 Amsterdam, The Netherlands, and registered with the Dutch Commercial Register (Kamer van Koophandel) under number 855735776, (The Sole Shareholder),

here represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, professionally residing in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

Such appearing party is the Shareholder of PR Aircraft Finance, a “société anonyme” having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B202486, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing at that time in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 4th, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

That the issued share capital of the Company is set at thirty-six thousand US Dollars (USD 36,000.-), divided into three hundred and sixty (360) registered shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

That the appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the ending of the first financial year as mentioned in article 22.1 of the articles of incorporation from December 31st, 2015 to December 31st, 2016 and to amend consequently article 22.1 of the articles of incorporation which will henceforth have the following wording:

“ **22.1.** The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2016 (all dates inclusive).”

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to change the date of the first annual general meeting of the shareholders from last business day in May in 2016 to last business day in May 2017 and to amend consequently article 19 of the articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

“ **19. Place and date of the annual general meeting of shareholders.** Subject to Article 18.2 above if there is only one shareholder, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last business day in Luxembourg in May and for the first time, the last business day in Luxembourg in May 2017.”

Third resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder decides that the mandate of the elected directors will expire on the occasion of the first annual general meeting of the shareholders to be held in May 2017.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately at one thousand euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille seize, le troisième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PR Aircraft Finance Stichting, une fondation (Stichting) de droit néerlandais, ayant son siège social à World Trade Center, Tower D, 12th floor, Strawinskylaan 1157, 1077 Amsterdam, Pays-Bas et étant immatriculé auprès de la Chambre De Commerce des Pays-Bas (Kamer van Koophandel) sous le numéro 855735776, («l'Actionnaire Unique»);

ici représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'elle est actuellement l'Actionnaire Unique de PR Aircraft Finance, une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B202486, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 décembre 2015, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société);

Que le capital social actuel de la Société est fixé à trente-six mille Dollars Américains (36.000,- USD), divisé en trois cent soixante (360) actions d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (100,- USD) chacune, entièrement libérées.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer la fin du premier exercice social de la société du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016, et de modifier par conséquent l'article 22.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **22.1.** L'année d'exercice commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2016 (toutes dates comprises).»

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de modifier la date de la tenue de la première assemblée générale annuelle des actionnaires du dernier jour ouvrable du mois de Mai 2016 au Grand-Duché de Luxembourg au dernier jour ouvrable du mois de Mai 2017 au Grand-Duché de Luxembourg, et de modifier par conséquent le contenu de l'article 19 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **19. Lieu et date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.** Sous réserve de l'article 18.2 ci-dessus, en cas d'Actionnaire Unique, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jour ouvrable du mois de Mai au Grand-Duché de Luxembourg, et pour la première fois le dernier jour ouvrable du mois de Mai 2017 au Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide que le mandat des administrateurs en fonction expirera lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en mai 2017.

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR1.000,-)

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7227. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Référence de publication: 2016081558/116.

(160047573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Secondary Opportunities SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.589.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 7 décembre 2015, le conseil d'administration a décidé d'accepter la démission de M. Ekkehart Kessel de son poste d'administrateur avec effet au 31 décembre 2015 et a décidé de nommer M. Yves Cheret, né le 1^{er} mai 1966 à Eupen, Belgique, avec adresse professionnelle à 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg par voie de cooptation comme administrateur du conseil d'administration avec effet au 11 février 2016.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Garry Pieters
- M. Jens Hoellermann
- M. Yves Cheret

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Secondary Opportunities SICAV-SIF

Référence de publication: 2016087363/20.

(160055027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

SilkRoad Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 189.947.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087364/10.

(160054850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.
